

À une séance ordinaire du Conseil du Village de Pointe-Fortune, tenue le 3 juin à 19h30 heures, au local ordinaire des séances du Conseil, sont présents mesdames les conseillères Christiane Berniquez, Marie-France Daoust, Guylaine Charlebois et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistance : 6

Résolution numéro 19-06-91

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-06-92

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 6 mai 2019, a été remise à chaque membre du conseil, tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-06-93

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 3 JUIN 2019

Je soussignée, Jean-Charles Filion directeur général et secrétaire trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 3 juin 2019 pour la somme totale de 92 309.94\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS REÇUS

- Lettre de M. René Ménard pour modification sur matériaux de revêtement d'un bâtiment accessoire.
- Courriel de M. Flack questions sur gestion de l'information et de l'aide lors des inondations 2019

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec et à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière pour le Village de Pointe-Fortune.

États financiers 2018

Durant l'année 2018, nous avons effectué pour 139 447.00\$ de travaux d'investissement dont 12 000.00\$ ont été principalement financés par le « Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier ». Un montant de 36 709.00\$ a été imputé au surplus accumulé non-affecté. Un montant de 5 000.00\$ a été affecté du fond de parc pour un total de 53 709.00\$. Le montant résiduel de 85 738.00\$, non couvert par les subventions, a dû être imputé au budget de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement, ont été de 620 492.00\$, tandis que les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 589 487.00\$ avant amortissement. Ainsi, après avoir traité tout l'ensemble fiscal, l'exercice financier 2018 se termine avec un surplus de 2 203.00\$.

Pour l'année 2019, si la tendance se maintient nous prévoyons terminer l'année avec un surplus budgétaire.

Rapport des vérificateurs

La vérification des livres du Village de Pointe-Fortune a été effectuée par la firme Poirier et Associés Inc. De l'avis des vérificateurs, les états financiers reflètent la situation financière de notre municipalité pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018, et ce conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Contrats de plus de 25,000\$

La liste 2018 des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$, ainsi que la liste des contrats de 2 000\$ et plus avec un même contractant, dont le total excède 25 000\$, est déposée avec le présent rapport et est disponible sur le site internet municipal.

Sommaire des réalisations 2018

Les principaux dossiers/travaux suivants ont été réalisés :

- Le conseil a obtenu de madame la députée Lucie Charlebois une subvention de 12 000\$ avec laquelle les travaux d'évaluation et de préparation de devis pour la réfection de la rue Chouinard et de drainage de la rue Tisseur ont été exécutés.
- À même le fond de parc les travaux de peinture de la surface multisports du Parc Olivier-Guimond ont été réalisés.
- Des montants réservés à même le budget 2018 ont permis la réalisation de plusieurs projets dont :
 - o le remplacement du bassin par un réservoir fermé pour la borne-sèche de la rue Tisseur;
 - o l'installation d'un comptoir de cuisine avec lavabo et d'un adoucisseur d'eau pour la Pavillon Pointe-Fortune;
 - o et le remplacement de deux fenêtres, l'installation d'un adoucisseur d'eau et l'ajout d'une plate-bande au centre communautaire;
 - o Un nouveau site internet plus convivial et plus moderne.
- En 2018, 63 permis ont été émis, dont 1 permis pour une nouvelle construction.

Encore une fois, cette année a eu lieu la fête communautaire annuelle, soit la « Fête des Citoyens », qui a été tenue le 15 septembre dernier, au Parc Olivier-Guimond. Nous avons constaté une grande participation et avons reçu beaucoup de commentaires positifs sur l'organisation de la fête. Félicitation à la présidente du comité des loisirs Madame Stéphanie Séguin ainsi qu'au comité pour les activités qui ont eu lieu (fête des citoyens, fête d'Halloween et la fête de Noël). Je profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles.

Rémunération des élus 2019

Le maire reçoit de la municipalité une rémunération annuelle de 6 373.00\$ et une allocation de dépenses annuelle de 3 186.00\$. Chaque conseillère/conseiller reçoit une rémunération annuelle de 1 875.00\$ et une allocation de dépenses annuelle de 937.00\$. Le maire reçoit également de la M.R.C. une rémunération de 220.00\$ pour chaque réunion du conseil de la M.R.C. à laquelle il assiste, ainsi qu'une rémunération additionnelle de 110.00\$ pour chaque présence aux réunions des comités dont il est membre.

Orientations 2019

L'implantation à l'automne 2018 de la collecte des résidus organiques est un effort de plus visant à diminuer les émissions de gaz à effets de serre produits par la décomposition des résidus organiques présents dans les centres d'enfouissement. Nous vous encourageons donc à optimiser l'utilisation des bacs de recyclage et de résidus alimentaires. Le Pavillon Pointe-Fortune est maintenant accessible à tous pour toute occasion. Déjà plusieurs activités y sont organisés soit le zumba, le club de lecture et d'autres rencontres/réunions citoyennes. Nous sommes en réflexion et toutes suggestions, propositions d'activités sont les bienvenues pour l'utilisation optimale de ce bel édifice.

Soyez assuré(e)s que nous continuerons, en 2019, à travailler à l'amélioration de notre qualité de vie dans le meilleur intérêt de tous les citoyens. Rendre la vie dans notre village de plus en plus enrichissante, c'est l'objectif du Conseil municipal.

Au nom des membres du Conseil et en mon nom personnel à chacun d'entre vous, nos meilleures salutations.

François Bélanger, maire

Déposé le 3 juin 2019.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 374-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 370-2019 RELATIF AUX FRAIS DE SERVICES AU BUREAU MUNICIPAL À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Claude Trudel, qu'à une séance ultérieure du conseil, le règlement 374-2019 modifiant le règlement 370-2019 relatif aux frais de services au bureau municipal à compter du 1^{er} janvier 2019. Le projet de règlement 374-2019 est présenté et déposé.

Le projet de règlement est présenté par le directeur général.

À cet effet une copie du projet de règlement numéro 374-2019 est remise immédiatement aux membres du conseil présents.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 276-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 276

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Guylaine Charlebois, qu'à une séance subséquente du conseil, le projet de règlement numéro 276-12 modifiant le règlement de zonage 276-11 sera adopté.

Le projet de règlement est présenté par le directeur général.

À cet effet une copie du projet de règlement numéro 276-12 est remise immédiatement aux membres du conseil présents.

Résolution numéro 19-06-94

ADOPTION SANS CHANGEMENT, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 276-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 276

Tous les conseillers présents déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et renoncent à sa lecture. Des copies du règlement sont disponibles pour les citoyens.

ATTENDU QU'un « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 8 avril 2019;

ATTENDU QU'une assemblée publique a eu lieu le 3 juin 2019;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été suggérée lors de l'assemblée publique.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil du Village de Pointe-Fortune adopte sans changement le règlement numéro 276-11 relatif au zonage, tel que rédigé et déposé à la présente séance.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-06-95

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 278-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 278

Tous les conseillers présents déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et renoncent à sa lecture. Des copies du règlement sont disponibles pour les citoyens.

ATTENDU QU'un « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 1^{er} avril 2019.

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil du Village de Pointe-Fortune adopte le second projet de règlement numéro 278-7 sur les permis et certificats, tel que rédigé ci-dessous et déposé à la présente séance.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTION

M. Gérald Gauthier du 404 Nantel, demande s'il devra se conformer au règlement concernant les certificats de remblais pour plus de 200 tonnes métriques pour remblayer son terrain.

Le directeur général lui répond qu'avant de faire quelques travaux de remblais, il devra venir à la municipalité pour faire une demande et qu'il devra présenter un plan sur les endroits où il voudra remblayer. Il devra respecter les zones inondables et la berge, possiblement qu'une fois ces zones identifiées il n'aura pas autant besoin de faire autant de remblais. Et s'il a besoin de plus de 200 tonnes métriques, il devra se conformer au règlement.

M. Alain Déry du 166 Olivier-Guimond, se demande si l'article 414 du règlement 278 sur les permis et certificats relatif au certificat d'autorisation pour la coupe d'un ou plusieurs arbres n'a pas été abrogé avec le nouveau projet de règlement 278-7. Le directeur général lui répond que les seuls articles qui sont modifiés par le projet de règlement 278-7, sont 414b, 415, 426 et 427.

Résolution numéro 19-06-96

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'UTILISATION DU SEAO LORS DE L'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CHOUINARD ET DE CORRECTION DU DRAINAGE DES RUES NANTEL ET TISSEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-28 par laquelle le conseil mandait la firme CDGU Ingénierie Urbaine pour aller en appel d'offre pour les travaux de réfection de la rue Chouinard et de correction du drainage des rues Nantel et Tisseur;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-04-66 par laquelle le conseil octroyait le contrat suite à l'appel d'offre autorisé dans la résolution numéro 19-02-28;

CONSIDÉRANT l'état de compte #2037236 reçu de Constructo SEAO au montant de 13.27\$ (taxes en sus).

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement du montant de 13.27\$ (taxes en sus), au Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

Ce montant sera pris à même la subvention des taxes d'accises 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-06-97

AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR CONSULTATIONS EN URBANISME POUR LE MOIS D'AVRIL 2019

Il est résolu, que le conseil autorise le paiement pour des consultations en urbanisme pour le mois d'avril 2019 à INFRASTRUCTEL au montant de 262.50\$ (taxes en sus).

Cette dépense sera affectée au surplus accumulé non affecté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-06-98

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN THERMOSTAT MURAL DANS LE CHALET DE LA PATINOIRE

Il est résolu, que le conseil autorise le paiement pour l'installation d'un thermostat mural avec grille protectrice dans le chalet de la patinoire à Entreprise d'Électricité de Rigaud Inc. au montant de 328.55\$ (taxes en sus).

Cette dépense sera affectée au surplus accumulé non affecté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-06-99

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR BANQUE D'HEURES DE SOUTIEN INFORMATIQUE

Il est résolu, que le conseil autorise le paiement de la facture #53815 pour une banque de dix (10) heures de soutien informatique et de la facture #54069 pour une banque de cinq (5) heures de soutien informatique à LOB Inc. au montant total de 1425.00\$ (taxes en sus).

Cette dépense sera affectée au surplus accumulé non affecté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-06-100

DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION SUITE AU DÉNEIGEMENT ET APPROBATION DU DERNIER PAIEMENT POUR 2018-2019

Le rapport d'inspection émis par l'inspectrice municipale, suite au travail de déneigement des rues, sur le territoire de la municipalité, est déposé et le paiement du dernier versement est recommandé.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise monsieur le directeur général à procéder au dernier paiement pour l'hiver 2018-2019, au montant de 9 170.98\$ (taxes en sus).

Un montant à cet effet est prévu au budget 2019.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-06-101

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE CONCOURS « FLEURISSONS NOTRE VILLAGE »

Il est résolu, que le Comité d'embellissement soit désigné pour constituer le jury pour le concours « Fleurissons notre Village 2019 » et qu'il soit, à ce titre, responsable du bon déroulement du processus de sélection.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-06-102

DOSSIERS DES INONDATIONS PRINTANIÈRES 2019 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'OFFRE DE SERVICE AUX SINISTRÉS LORS D'INTERVENTION D'URGENCE DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

CONSIDÉRANT l'ampleur des inondations printanières 2019 sévissant actuellement sur le territoire de Rigaud et Pointe-Fortune;

CONSIDÉRANT QUE les services de la Croix-Rouge canadienne ont été requis afin d'aider les citoyens touchés par lesdites inondations ;

CONSIDÉRANT la démarche multi municipale en sécurité civile avec la ville de Rigaud et que les sinistrés de la municipalité de Pointe-Fortune ont été pris en charge par la mission Aide aux sinistrés de la ville de Rigaud;

CONSIDÉRANT les résolutions 18-07-160 et 18-07-161;

CONSIDÉRANT la signature de l'offre de services aux sinistrés lors d'intervention d'urgence à partir du 17 avril 2019 et signée par la Croix-Rouge canadienne et par Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général, le 16 mai 2019, et ce, préalablement à l'autorisation du conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT,

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil entérine l'acceptation de l'offre de services de la Croix-Rouge canadienne d'aide aux sinistrés lors d'intervention d'urgence à partir du 17 avril 2019.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-Charles Filion, à contresigner ladite offre.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-06-103

MANDAT D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE INTER-PROVINCIALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit aller en appel d'offres pour les travaux d'asphaltage d'une partie de la Montée Inter-Provinciale;

ATTENDU QUE le projet sera imputé au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil donne à monsieur le directeur général le mandat d'envoyer l'appel d'offres par invitations, pour les travaux d'asphaltage d'une partie de la Montée Inter-Provinciale.

QUE monsieur le directeur général soit mandaté pour désigner les entrepreneurs invités.

QUE les travaux soient exécutés le plus tôt possible avant le 30 septembre 2019.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-06-104

PROMOTION COMMUNE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET CULTURELLES OFFERTES DANS LES MUNICIPALITÉS ENGAGÉES DE SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE des rencontres d'échanges entre les responsables de loisir pour les municipalités de Pointe-Fortune, Très-St-Rédempteur, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Télesphore, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Clet et Rivière-Beaudette ont eu lieu en 2019. Ensemble, les participants ont identifié un besoin de créer un cahier de loisir commun;

CONSIDÉRANT QUE les loisirs et les sports sont reconnus comme de véritables écoles de vie et des véhicules de valeurs positives et que leur contribution à l'éducation, au renforcement de la cohésion sociale et à l'intégration des communautés culturelles est grandement démontrée ;

CONSIDÉRANT QUE par la Loi sur les compétences municipales, les municipalités disposent de la légitimité et du pouvoir d'agir en matière de culture, de loisir, d'activités communautaires et de parcs;

CONSIDÉRANT QUE 8 municipalités dans Soulanges ont peu ou pas de ressource en loisir et culture;

CONSIDÉRANT QU'UNE promotion commune des activités de loisirs et culturelles offertes permettrait à l'ensemble des citoyens vivants dans les municipalités engagées de connaître et d'avoir accès à une plus grande variété d'activités disponibles;

CONSIDÉRANT QU'UNE promotion commune permettrait également d'offrir des activités pour les différents groupes d'âge, d'offrir des horaires variables, de combler les places dans les activités offertes;

CONSIDÉRANT QU'UNE promotion commune permettrait d'avoir une complémentarité dans les événements offerts afin d'éviter les conflits d'horaire et ainsi maximiser la participation des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'UNE promotion commune permettrait de promouvoir les infrastructures régionales libres.

ATTENDU QUE

- les municipalités s'engagent financièrement pour 30% du montant pour la première année;
- les municipalités s'engagent financièrement, de façon récurrente pour la totalité du montant, afin de permettre la production, l'impression et l'envoi au domicile de ses citoyens le cahier de loisir et culture;
- la promotion commune se fera via un cahier de loisir qui sera envoyé par la poste, trois fois par année, en plus de la promotion web et facebook.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le regroupement des responsables en loisir des municipalités concernées, de faire une demande au Fonds de développement des communautés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la mise en place d'une promotion commune des activités de loisirs et culturelles offertes dans les municipalités engagées de Soulanges.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-06-105

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION POUR LE 655, CHEMIN DES OUTAOUAIS (PIIA)

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'une demande de permis de rénovation pour le 655, chemin des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 320-2012 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les photos et les croquis ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour la rénovation extérieure pour l'installation d'un balcon dans la marge avant ;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation sera effectuée selon les dispositions des règlements no 276 et 278.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le conseil approuve la demande de rénovation pour le 655, des Outaouais, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

AUTRES SUJETS

Résolution numéro 19-06-106

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 276-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 276

Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 276 afin de modifier les dispositions relatives aux usages additionnels.

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Pointe-Fortune a adopté le Règlement de zonage numéro 276;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que le règlement numéro 276 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil du Village de Pointe-Fortune adopte le projet de règlement numéro 276-12 relatif au zonage, tel que rédigé ci-dessous et déposé à la présente séance;

QUE ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique le mardi 2 juillet 2019 à 19h00 à l'hôtel de ville situé au 694, rue Tisseur à Pointe-Fortune.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTION

M. Mario Séguin du 1 Montée Janssen, demande quand sera réparé la chaussée de la route 342.

Monsieur le maire lui répond que les coûts pour refaire la chaussée de la route 342 sont exorbitants et que la municipalité n'a pas prévue faire ces travaux dans son budget actuel. Par contre le directeur général l'informe qu'ils sont en processus de soumission pour faire des réparations des trous avec des entreprises d'asphaltage.

M. Fred Rosenveigh du 606, des Outaouais, demande si les études effectués par les Universités et autres organismes seront communiqués à la municipalité.

M. le maire lui répond que les études ne sont pas terminées et ne seront pas terminées avant l'an prochain et la municipalité sera informée des résultats des études.

M. Rosenveigh demande si les commerces de la municipalité sont taxés de la même manière que les autres propriétés. Il suggère qu'il y ait évaluation de faire une taxe pour les commerces.

M. le maire lui répond que sa suggestion sera tenue en considération lors de la prochaine préparation du budget.

Résolution numéro 19-06-107

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 20h34.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur-général